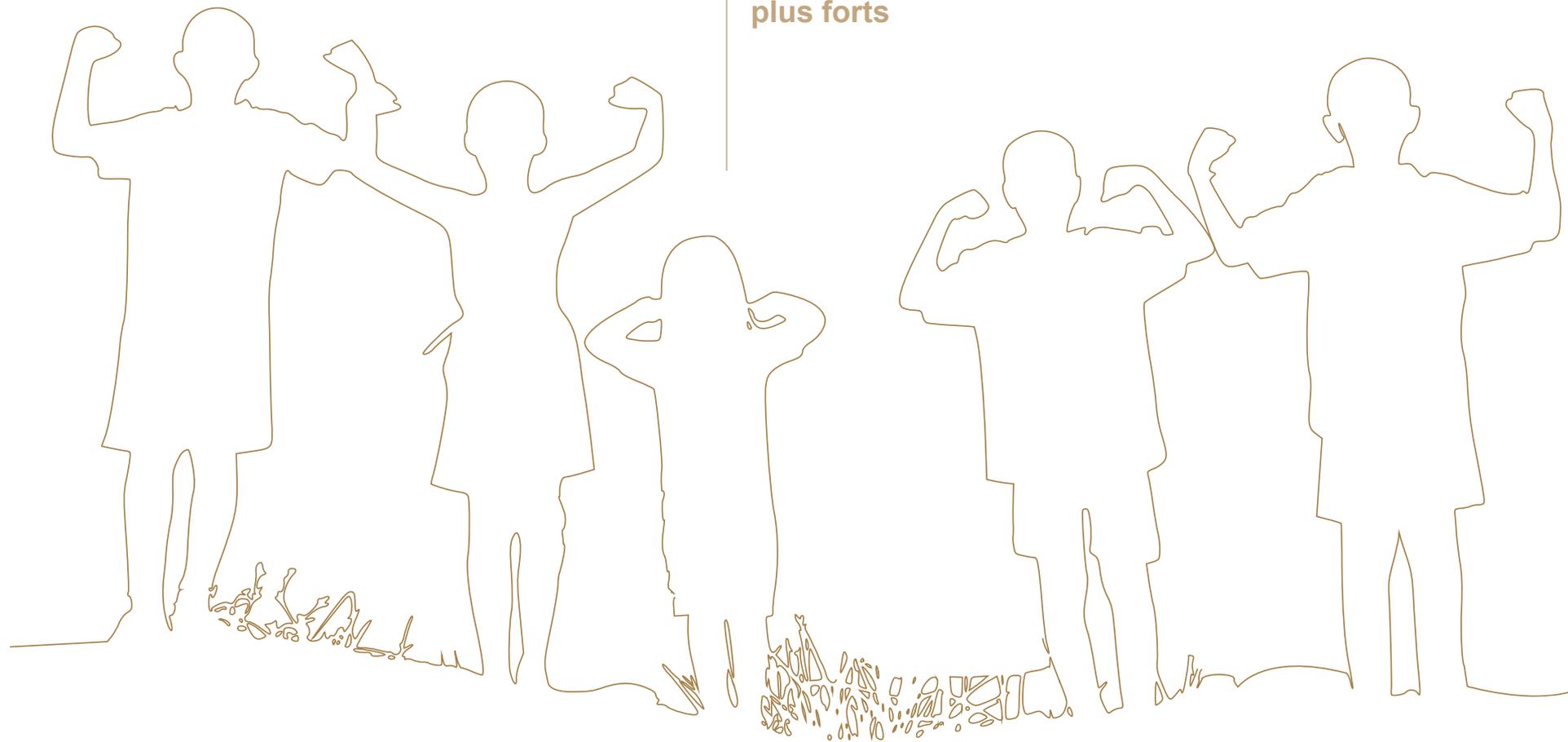


# Office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

Ensemble, nous rendons les enfants et les jeunes plus forts

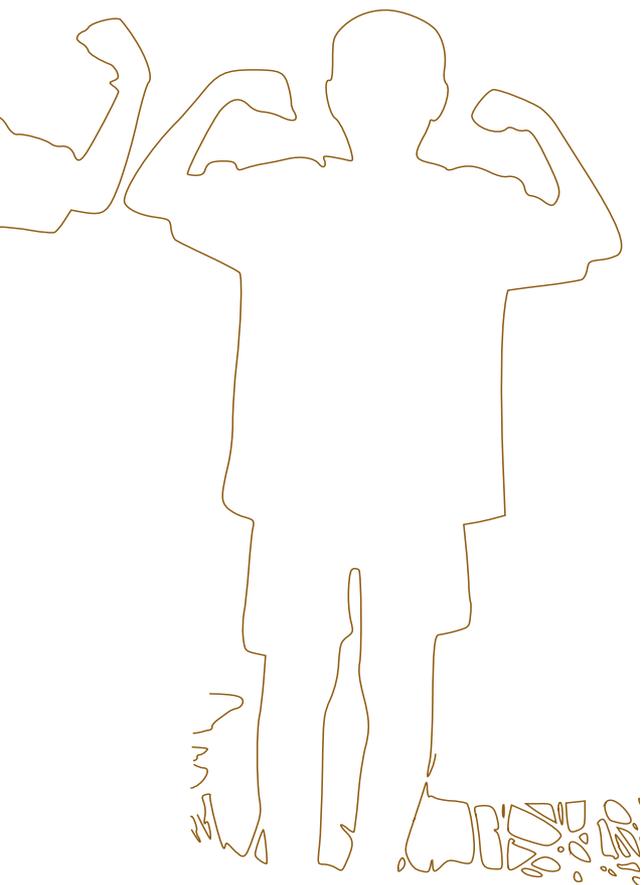


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse  
Office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

Une équipe liée par une mission noble  
au service de l'enfant.



L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

**Une grande équipe liée par une mission**

**600**

Hommes & Femmes

**1**

Direction générale +  
supports

**7**

Services

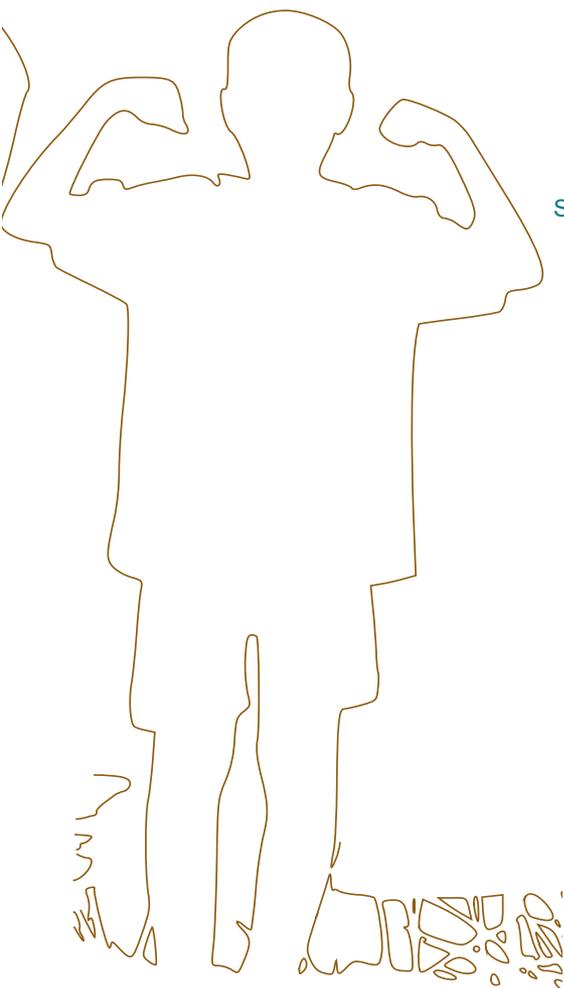
**+23**

Subventionnés

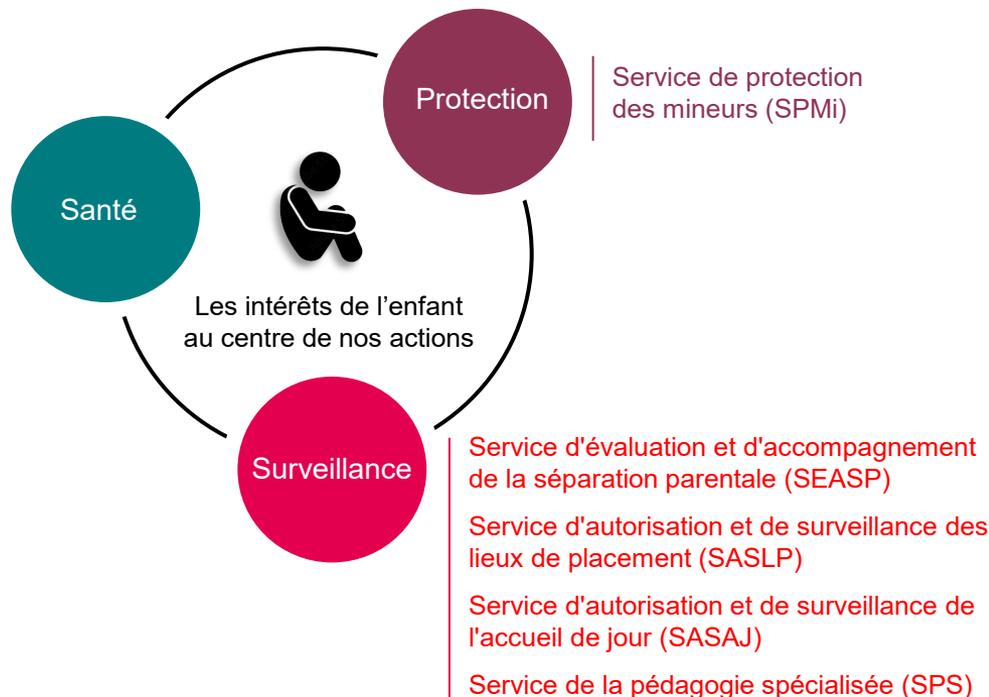
Une équipe liée par une mission noble au service de l'enfant.

## L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

### Un ensemble de **compétences spécifiques** au service d'une **mission commune**



Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)  
Service dentaire scolaire (SDS)

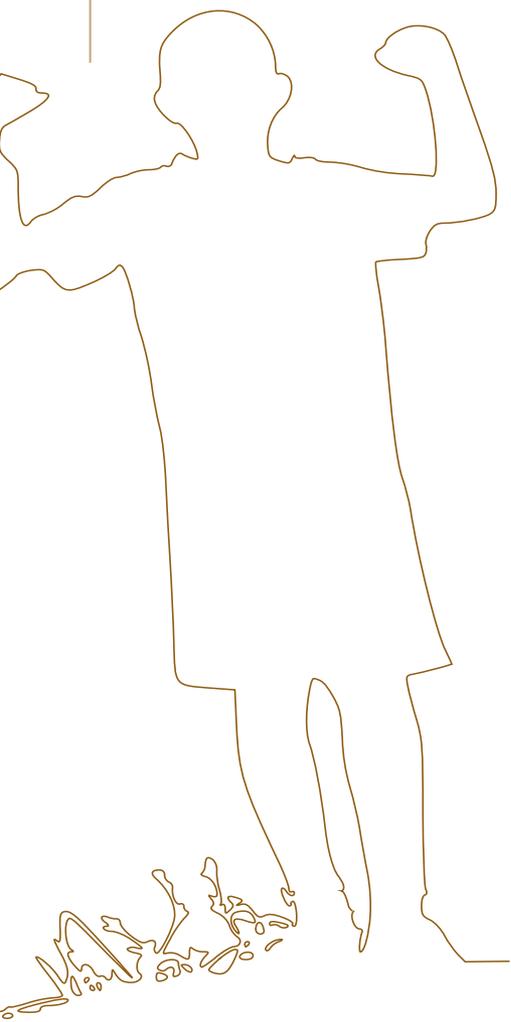


### **À travers nos multiples missions, nous visons à protéger l'intérêt supérieur de l'enfant.**

Nous conjugons l'expertise de nos différentes entités pour analyser efficacement les situations, mettre en place un cadre sécurisant et intervenir activement dans un contexte d'urgence.

**De notre expérience terrain découle notre expertise**

Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les soutenir efficacement.



L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

Une **cohésion** d'équipe et une **intelligence collective** au service d'un **objectif commun**



**100%**

Des enfants et des jeunes du canton **profitent des prestations des 7 services**

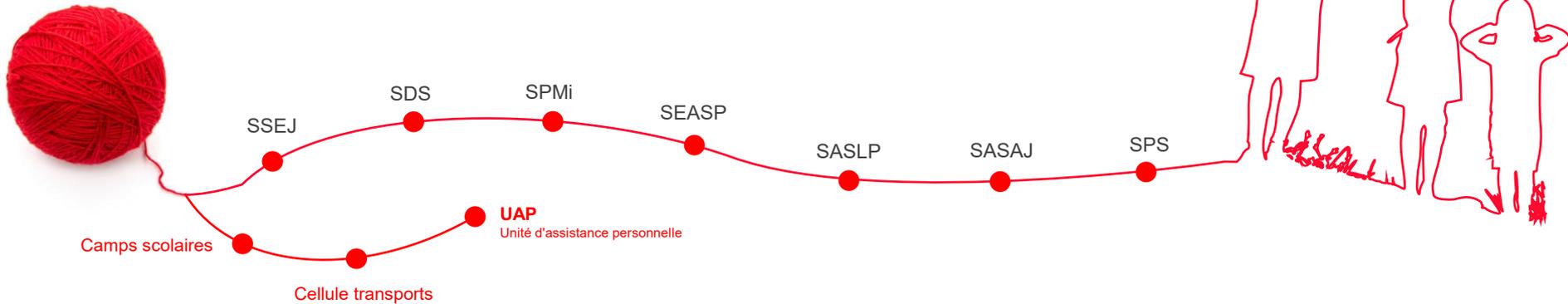
Avant et pendant toute leur scolarité, les enfants et les jeunes sont accompagnés dans leur développement par tous les services.

Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les soutenir efficacement.

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

## Le fil rouge qui constitue la coopération entre nos différents services

Direction générale



Un ensemble de **compétences spécifiques** au service d'une **mission commune**

# Service de santé de l'enfance et de la jeunesse. **SSEJ**

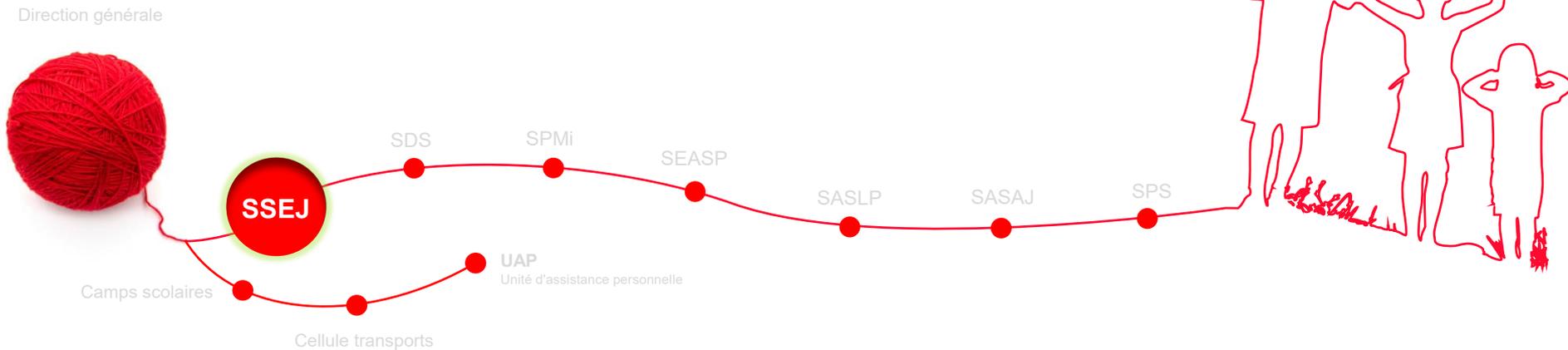
Il promeut la santé et la qualité de vie des enfants et des jeunes, prévient les atteintes à la santé et protège leur intégrité en tenant compte de leurs diversités, et intervient dans les établissements scolaires et les structures de la petite enfance.

Dans ce sens, il forme également le personnel qui travaille avec les enfants et les jeunes.

La santé est prise en compte de manière holistique : santé physique, psychique, sexuelle et sociale.

## Missions :

- **Renforcer** les compétences en matière de santé
- **Former** les professionnels
- **Agir** sur les conditions favorables aux apprentissages
- **Repérer et agir** précocement sur les atteintes à la santé



# Service dentaire scolaire. SDS

Il agit comme acteur-clé de la prévention et de la santé bucco-dentaire pédiatrique sur l'ensemble du canton.

Il touche l'ensemble des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans et leur prodigue conseils, éducation et soins via un réseau de cabinets dentaires dans et à proximité des établissements scolaires.

## Missions :

- **Education** à la santé bucco-dentaire
- **Dépistage** des affections bucco-dentaires
- **Accès** à des soins dentaires selon des tarifs adaptés aux conditions sociales
- **Repérage** de la négligence



## Service de protection des mineurs. **SPMi**

Il est saisi **lorsqu'un enfant est en danger** dans sa santé, sa sécurité et sa moralité et lorsque son développement est compromis. Il évalue les signalements qui lui sont adressés par les professionnels, les familles ou encore les tribunaux, et de manière générale par tout un chacun.

Il oriente et agit toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant pour soutenir l'exercice de l'autorité parentale et le cas échéant pour prendre les mesures de protection qui s'imposent.

Il intervient également à la demande des enfants et de leurs familles ou sur décision du juge.

### Missions :

- **Evaluer** la situation d'un enfant potentiellement en danger
- **Coordonner** les mesures à prendre pour accompagner l'enfant et sa famille
- **Soutenir** l'exercice de la parentalité
- **Prendre et assumer** les mesures de protection



# Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale. **SEASP**

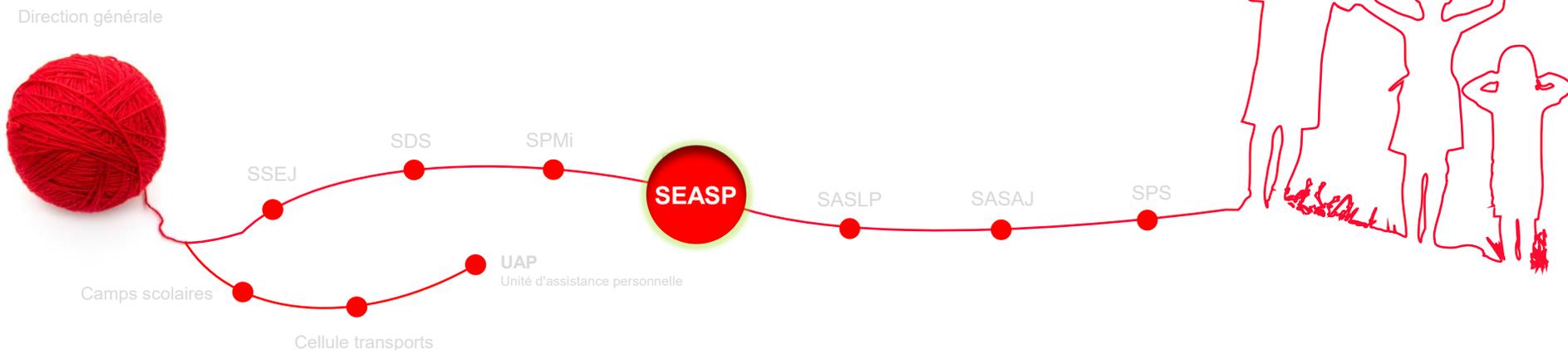
Il a pour mission d'informer, orienter et conseiller des couples de parents d'enfants mineurs, en lien avec les problématiques de séparation, pour prévenir l'apparition ou l'enlisement du conflit parental.

Sur mandat des autorités judiciaires et administratives, il rend un rapport d'évaluation sociale sur les droits parentaux et d'éventuelles mesures de protection.

L'intervention sociale vise à prévenir et protéger les mineurs de toute forme de maltraitance.

## Missions :

- **Soutenir la coparentalité** en assurant une permanence afin d'accompagner les parents pour la prise en charge de l'enfant
- **Etablir des rapports d'évaluation sociale** à l'intention des autorités judiciaires et procéder à l'audition de l'enfant
- **Soutenir les parents** dans la prise en charge de l'enfant, en collaboration avec des organismes agréés de la médiation



# Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement. **SASLP**

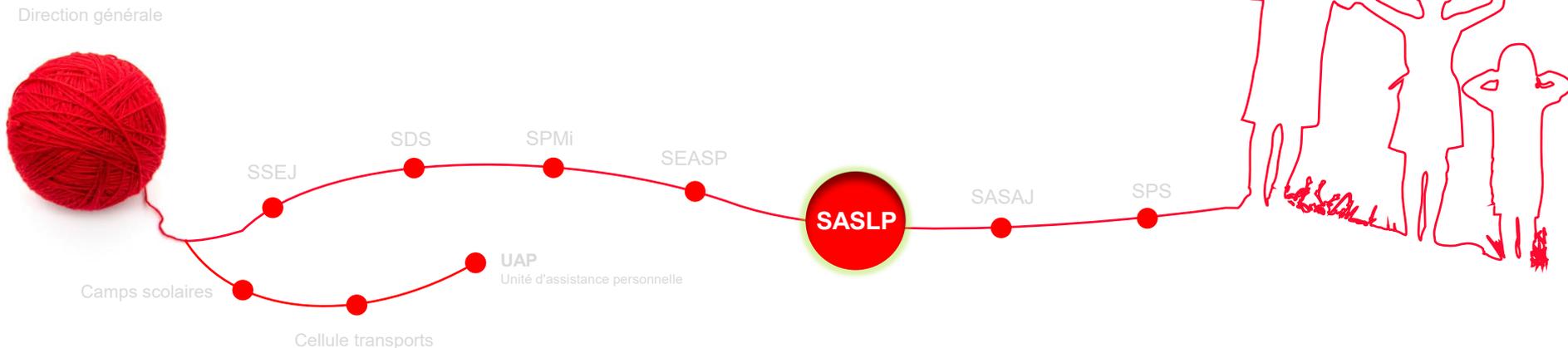
Selon les dispositions cantonales et fédérales, il autorise, évalue et surveille les milieux de placement de manière à garantir les bonnes conditions d'accueil des enfants placés : institutions et familles d'accueil avec hébergement.

Il est également désigné comme autorité centrale cantonale en matière d'adoption et instance compétente en matière de recherche d'origines.

Le mandat de surveillance est également appliqué aux internats scolaires.

## Missions :

- **Informers les milieux de placement** des conditions-cadres
- **Evaluer les projets** institutionnels en vue d'une autorisation
- **Exercer le mandat** de surveillance
- **Apporter aide et conseils** aux familles d'accueil et adoptantes



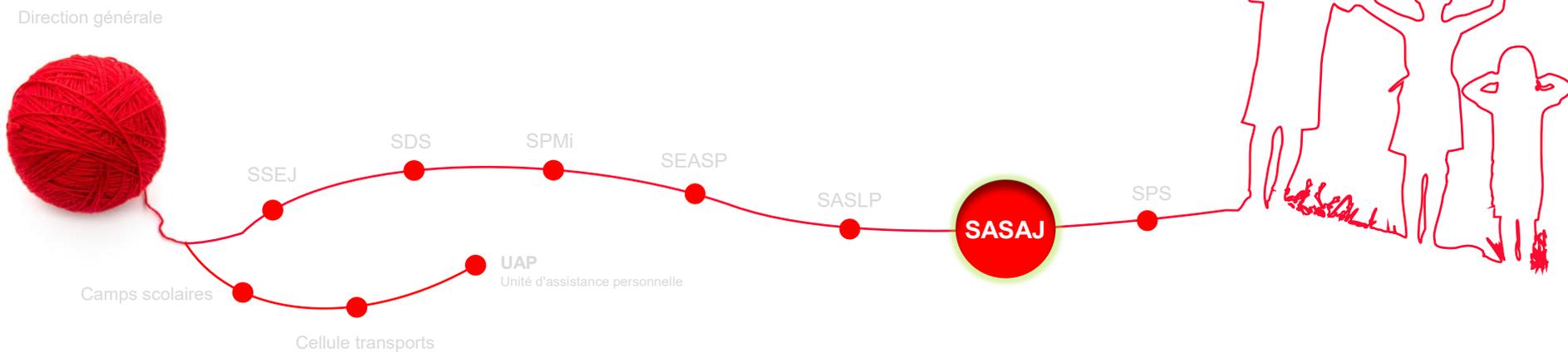
## Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. **SASAJ**

Selon les dispositions cantonales et fédérales, il autorise, évalue et surveille les structures d'accueil de la petite enfance (crèches et jardins d'enfants) ainsi que les accueillantes familiales de jour de manière à garantir les bonnes conditions d'accueil des jeunes enfants.

Les domaines d'évaluation portent sur la sécurité des locaux accueillant des enfants, l'encadrement professionnel, la qualité des prestations éducatives, la santé et l'alimentation.

### Missions :

- **Informer les milieux d'accueil extra-familiaux** des conditions-cadres
- **Evaluer les accueillantes familiales de jour** en vue d'une autorisation
- **Evaluer les projets institutionnels** en vue d'une autorisation
- **Exercer le mandat** de surveillance



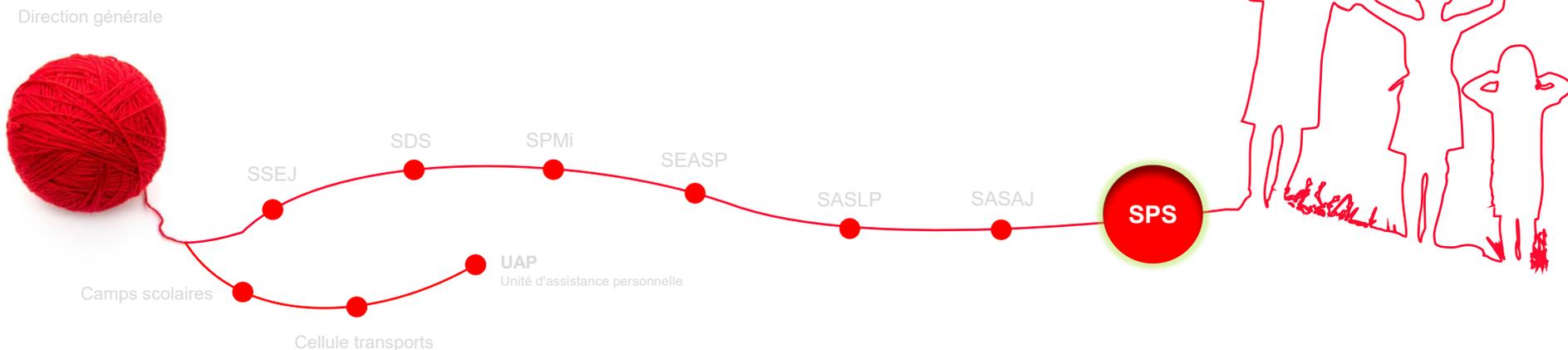
# Service de la pédagogie spécialisée. **SPS**

Il évalue, octroie et finance des mesures de pédagogie spécialisée.

Il veille à l'application de la procédure d'évaluation des besoins des enfants et des jeunes pendant leur période de formation obligatoire.

## Missions :

- **Soutenir et accompagner** le développement des enfants de 0 à 4 ans dans les structures préscolaires et lors de l'entrée en scolarité
- **Soutenir l'enfant et le jeune** dans sa scolarité par la mise en place de mesures pédago-thérapeutiques
- **Identifier les prestataires et les mesures** les plus adéquates pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes



## Secteur des camps scolaires

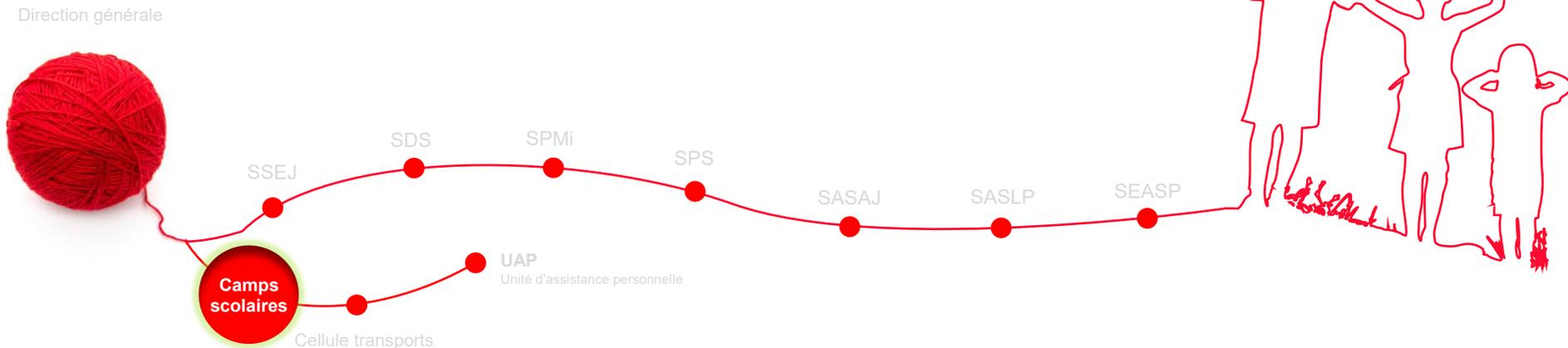
Il est responsable de la planification, du programme et de l'organisation administrative et logistique des camps scolaires dans les maisons de l'Etat, et participe au financement des camps en gestion libre.

Il est chargé sur les plans pratiques et administratifs de mettre en œuvre les conditions favorables et équitables pour le bon déroulement d'un camp.

Chaque année scolaire, environ 380 séjours ont lieu et permettent à 12'000 élèves (600 classes) de découvrir un environnement différent et de les sensibiliser à divers centres d'intérêt (nature, sport, culture).

### Missions :

- **Organiser** des camps dans les maisons de l'Etat (transport, repas, animation)
- **Organiser** des camps libres subventionnés par l'OEJ, sous la gestion du corps enseignant



# Cellule transports

Elle assure, dans le cadre des sorties scolaires, le déplacement des élèves de l'enseignement primaire (1P à 8P) et des classes intégrées de l'OMP du canton de Genève.

Une équipe composée de 6 chauffeurs et 3 collaboratrices administratives et un chef de groupe.

Une flotte composée de 5 autocars, 1 camion 18 tonnes et 2 véhicules utilitaires.

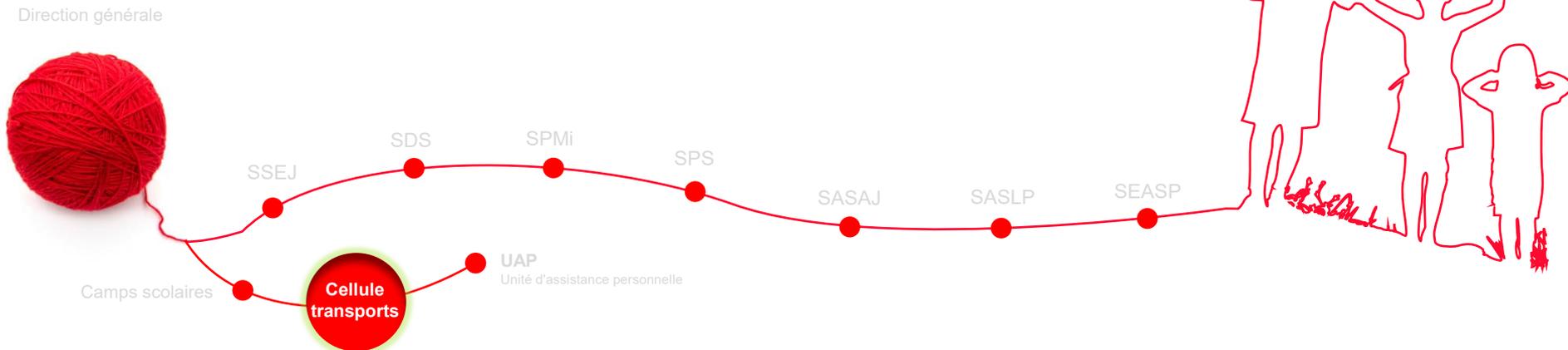
## Chiffres :

**271'000** élèves transportés en 2022

**101'000** élèves (1P à 8P) transportés en autocars à destination des sorties pédagogiques, des dépistages dentaires, des camps scolaires et les activités natation (4P)

**8'409** billets collectifs TPG-Unireso émis

**3'500** colis et/ou palettes transportés

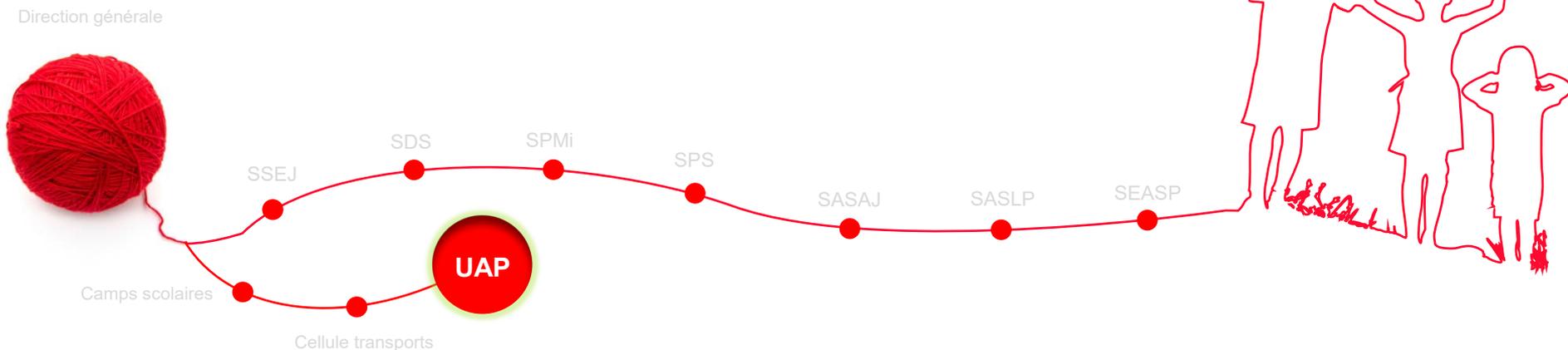


# Unité d'assistance personnelle. UAP

Elle agit dans le cadre de l'exécution de l'article 13 du Droit pénal des mineurs (DPMIn) et selon les objectifs fixés par le Juge du Tribunal des Mineurs afin d'assurer le suivi pénal ambulatoire des enfants et jeunes.

## Missions :

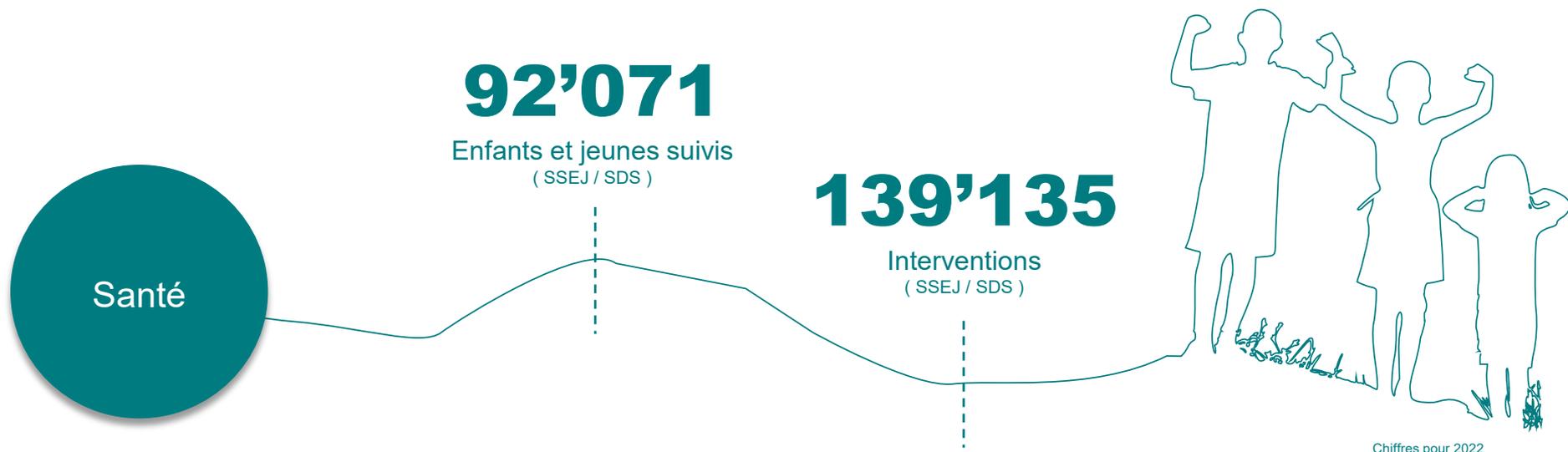
- **Identifier les problématiques** liées aux besoins du mineur ayant commis un délit, à son développement affectif, cognitif et relationnel et son éducation
- **Prendre en charge** le suivi du mineur avec, pour objectif, de l'amener à accepter les règles de la société
- **Viser à la réintégration et/ou à une intégration** de qualité dans le cadre scolaire ou professionnel
- **Soutenir l'environnement familial** du mineur pris en charge
- **Travailler sur la raison du délit** afin de limiter les risques de récidive et de contribuer à l'évolution positive du mineur



L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

## Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les soutenir efficacement.

Une promotion de la santé et une prévention indispensables



La promotion de la santé et prévention comprend le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et le service dentaire scolaire (SDS).

La mission est de promouvoir la santé et la qualité de vie, de prévenir les atteintes à la santé et protéger l'intégrité des enfants et des jeunes dans les établissements scolaires publics et les institutions de la petite enfance.

Les principaux objectifs sont d'informer les enfants et les jeunes sur la santé et de renforcer leurs compétences en la matière, de dépister les troubles de la vue et de l'ouïe, et de la carie dentaire.

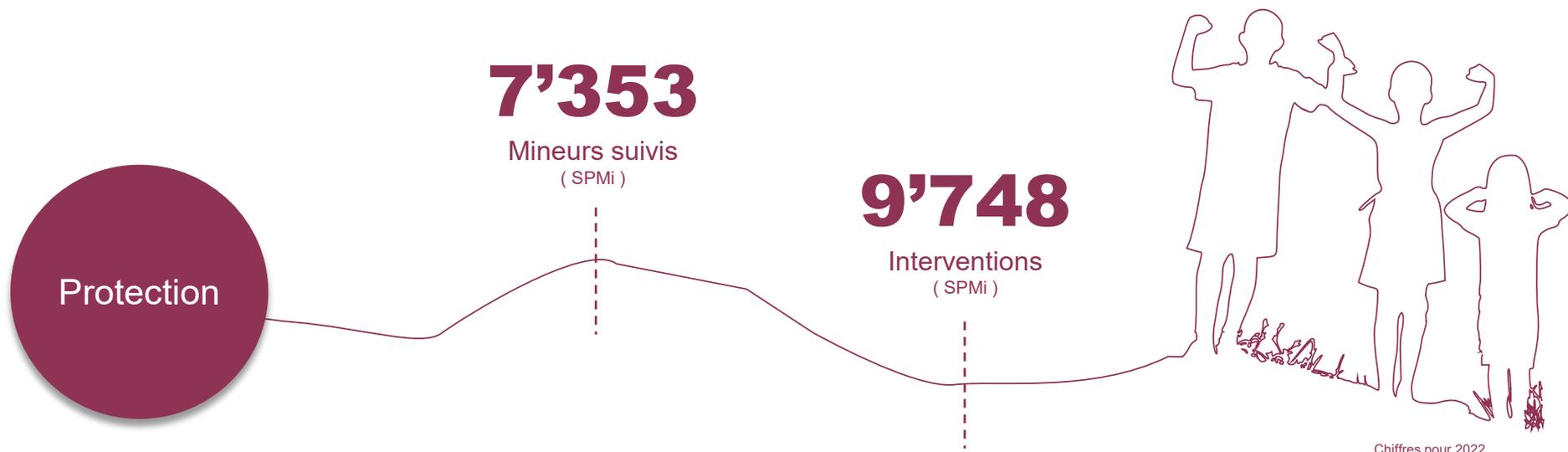
Les enfants et les jeunes sont suivis et orientés s'ils présentent des besoins particuliers ou rencontrent des difficultés, afin de contribuer à leur développement harmonieux et de favoriser leurs apprentissages durant leur parcours scolaire. Leur santé est prise en compte dans tous ses aspects : santé physique, psychique, sexuelle et sociale.

**Base légale:** Loi sur l'enfance et la jeunesse | Art. 16 | [Découvrir](#)

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

## Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les soutenir efficacement.

Des actions nécessaires pour réduire les risques sur l'enfant en danger



Chiffres pour 2022

Le service de protection des mineurs (SPMi) reçoit les signalements des familles, des jeunes, des professionnels ou encore des tribunaux pour intervenir dans l'intérêt supérieur de l'enfant auprès des familles, sous forme d'interventions socio-éducatives :

- sans mandat judiciaire (du simple conseil à un accompagnement sur le long terme)
- avec mandat de curatelle par exemple (assistance éducative, organisation et surveillance des droits de visite ou gestion des biens du mineur)
- avec mandat de tutelle (si l'autorité parentale est retirée aux parents)
- avec mandats pénaux (ordonnés par le Tribunal des mineurs)

Le SPMi peut, en outre, être amené à effectuer des placements de mineurs dans une famille d'accueil avec hébergement ou une institution d'éducation spécialisée, lorsque l'éloignement du foyer familial s'avère nécessaire

Le SPMi est l'acteur principal de la lutte contre la maltraitance envers les mineurs.

**Base légale:** Loi sur l'enfance et la jeunesse | Art. 22 | [Découvrir](#)

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

## Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les soutenir efficacement.

Un accompagnement, des prestations et une surveillance dans l'intérêt de l'enfant

# 27'466

Mineurs suivis  
( SEASP / SASLP / SASAJ / SPS )

Autorisation  
et  
surveillance

SEASP : 885  
SASLP : 1489  
SASAJ : 12'994  
SPS : 12'098  
Mineurs suivis



Chiffres pour 2022

Les quatre services ont pour mission la mise en œuvre des dispositions cantonales et fédérales visant à garantir:

- De bonnes conditions d'accueil aux mineurs placés dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation et de la pédagogie spécialisée, de l'accueil familial, de l'adoption, des camps et colonies
- L'information, l'orientation et le conseil aux couples de parents d'enfants mineurs en lien avec les thématiques de la séparation parentale
- Le financement des prestations d'éducation spécialisée et de pédagogie spécialisée ainsi que l'octroi des prestations dans ce dernier domaine
- L'établissement et le suivi des contrats de prestations avec l'ensemble des prestataires privés subventionnés

Il existe quatre services spécialisés :

- Le service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP)
- Le service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP)
- Le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ)
- Le service de la pédagogie spécialisée (SPS)

**Base légale:** Loi sur l'enfance et la jeunesse | Art. 32 | [Découvrir](#)

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse agit **concrètement**, pour assurer le respect **des droits** de l'enfant.

## L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

# Quelques chiffres clés

**37'589**

Dépistages dentaires

**10'010**

Soins dentaires

**41'478**

Dépistages vue et ouïe

**3'404**

Projets d'accueil individualisés (PAI)  
pour enfants souffrant  
de maladies chroniques

**39'836**

Nombre d'entretiens santé  
dans les écoles

**394**

Mineurs placés en institution  
à Genève

**895**

Nombre de mineurs au  
bénéfice d'une action éducative en milieu  
ouvert AEMO (hors section PAJ)

**12'098**

Enfants au bénéfice d'une mesure de  
pédagogie spécialisée (compris  
enseignement spécialisé)

**279**

Enfants placés/accueillis  
dans réseau familial familles d'accueil avec  
hébergement (FAH) - accueil familial  
international (AFI)

# Les prochains défis

## Horizon 5 à 10 ans

- **Intégrer l'évolution** du modèle familial  
En tenant compte des différentes constellations familiales et en repensant l'accueil extrafamilial de demain
- **Agir sur les 1000 premiers jours** de l'enfant  
En définissant un projet ambitieux pour une politique genevoise de la prime enfance
- **Repenser l'offre** de placement  
En partant des besoins de l'enfant et en proposant des réponses sur mesure
- **(Ren)forcer la prévention**  
En soutenant une offre de soutien parental de premier recours en étroite concertation avec les communes
- **Agir en tenant compte de la spécificité du Grand Genève**  
En considérant les rapports transfrontaliers en matière de migrations, de protection et de liens avec les organisations internationales
- **Oser la responsabilité partagée**  
En impliquant tous les acteurs concernés pour partager les responsabilités et les risques
- **Terminer la mise en œuvre** d'Harpej  
En déployant pleinement et en consolidant les mesures innovantes
- **Soutenir une politique** de la famille et de la jeunesse  
En intégrant la politique de cohésion en milieu urbain, avec à bord la FASe, la culture et le sport, ainsi que l'ensemble des métiers et fonctions médico-psycho-sociales du DIP

# Nos actions

Pour demain

- Penser et réaliser davantage de places modulaires** pour les enfants en danger
- Anticiper les débats** liés à la procréation médicalement assistée et à la gestation pour autrui pour adapter nos modèles d'action dans nos missions
- Suivre l'évolution de la société** pour être en capacité d'y répondre en termes de santé, de prévention et de protection
- Faire plus de «sur mesure»** pour être plus agile et répondre au mieux aux besoins spécifiques des usagers
- Intervenir le plus en amont possible** pour prendre en charge les enfants atteints dans leur santé afin de les accompagner et les soutenir dans leur scolarité
- Revoir les référentiels de compétences et la formation** pour répondre au mieux aux besoins de tous les enfants et milieux d'accueil
- Création d'un guichet unique** pour le premier accueil de l'enfant et de la famille pour une approche facilitée en matière de protection
- Soutenir l'innovation selon toutes ses facettes** en renouvelant les formes de dialogue avec les instances concernées en particulier pour la promotion de la santé

# Les prochains défis

Santé

Horizon 5 à 10 ans

Santé

- **Promotion** d'un environnement scolaire favorable à la santé
- **Acquisition** de connaissances et de compétences en matière de santé
- **Réduction** des facteurs de risques d'atteintes à la santé et prévention des maladies
- **Amélioration** de la pertinence et la qualité de ses interventions par une gestion optimale des savoirs

# Nos actions

Pour demain

- 1 **Renforcer** la présence et **créer** un dialogue permanent et permettant de prendre le pouls des attentes des différentes franges de population
- 2 **Devenir** un pôle expert en éducation à la santé tant au plan de l'enseignement présentiel auprès des élèves que dématérialisé (e-learning) auprès des adultes.
- 3 **Contribuer** au déploiement de prestations efficaces et efficientes allant dans le sens d'une école inclusive qui répondent aux attentes du public et des professionnels.
- 4 **Renforcer / assurer** une réponse rapide et adaptée face à l'émergence croissante de risques de santé systémiques (maladies transmissibles / risques environnementaux, enfants avec maladies rares, etc.)

# Les prochains défis

Protection

Horizon 5 à 10 ans

Protection

- **Faire évoluer** le système de protection vers plus de responsabilisation des familles de prévention et s'adapter à l'évolution de la société
- **Travailler** de manière plus transparente et ouverte tout en veillant au respect de la vie privée des intéressés et à l'intérêt supérieur de l'enfant
- **Être une institution** qui dispose d'une image d'excellence, d'innovation et d'attractivité sur le plan professionnel
- **S'adapter** aux défis démographiques socio économiques et politiques du canton (délinquance, migration, nouveaux problèmes éducatifs etc),

# Nos actions

Pour demain

- 1 **Faire évoluer** le dispositif de protection, soigner la coordination et développer des synergies dans le travail en réseau
- 2 **Intervenir** de manière précoce dans les situations détectées de manière adéquate par le réseau et **faire plus** participer les usagers à la résolution de leurs difficultés
- 3 **Prendre en charge** les enfants en difficultés multiples de manière qualitative et **continuer à faire du sur mesure**
- 4 **Développer** le réseau des accueillants familiaux vers des prises en charge familiales (en plus de l'accueil des enfants dans les foyers) pour travailler sur du soutien à la parentalité tutoré

# Les prochains défis

Surveillance

Horizon 5 à 10 ans

Surveillance



● **Étoffer davantage** la mission de surveillance des entités institutionnelles et familiales délivrant des prestations déléguées

● **Élaborer et développer davantage** des prestations préventives en matière de séparation parentale conflictuelle

● **Poursuivre la consolidation** des enjeux autour de la pédagogie spécialisée

● **Consolider et assurer** la mise à jour régulière du cadre juridique du périmètre d'intervention du pôle

# Nos actions

Pour demain

- 1 **Elaborer** le concept de surveillance du domaine parascolaire

---

- 2 **Déployer** un système de monitoring de l'autorisation et de la surveillance dans le champs de l'éducation spécialisée

---

- 3 **Poursuivre** les échanges collaboratifs avec les tribunaux

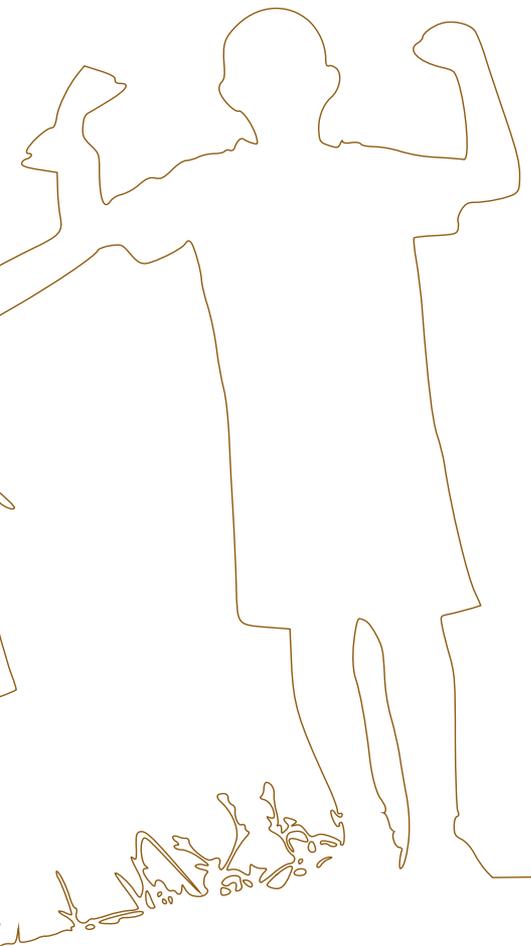
---

- 4 **Déployer** un dispositif visant à éviter et /ou contenir la cristallisation des conflits parentaux

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

## Notre vision est aussi simple que complexe: Assurer l'intégrité des enfants et des jeunes

Conclusion



### **Notre richesse basée sur 80 métiers**

qui visent à promouvoir la santé des enfants et des jeunes et à garantir leur intégrité .



### **Nous connaissons l'ensemble des activités que nous déployons**

au sein de l'office et sommes capables d'analyser les situations individuelles, sectorielles, ou collectives dans ce contexte, de manière à répondre aux besoins des enfants et des jeunes avec la qualité exigée de notre mission.



**En tout point d'une même ligne qui nous lie, celle de la politique de l'enfance et de la jeunesse définie et mise en œuvre par notre office**, nous savons aussi bien prendre le relai que passer le témoin. Ensemble, nous rendons les enfants et les jeunes plus forts.



**Nous nous appuyons sur les compétences et savoirs multidisciplinaires présents au sein de l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse** pour veiller à la santé, à la protection et à l'intégrité des enfants et des jeunes. Et ce où que nous soyons, et quels que soient notre fonction et notre rôle.



**Nous nous basons sur une boussole qui nous est commune**, que nous voulons connue et partagée par nos partenaires. Elle guide notre action et nous indique, en toutes circonstances, l'intérêt du bien-être de l'enfant.

# Ressources Humaines

Budget 2024 - Equivalent Temps Plein permanent (ETP) / non permanent (auxiliaires, agents spécialisés, etc.)

## Direction générale (dont les supports, la cellule transports et le secteur camps scolaires)

	<b>52.1</b>	1.5
UAP	5.6	
<b>Direction PPSP</b>	<b>4.65</b>	
SSEJ (personnel enseignant)	19.406	7.25
SSEJ	123.36	7.25
SDS	59.375	1.45
<b>Direction SPMi</b>	<b>5.2</b>	
SPMi	164.33	9
<b>Direction DCPDS</b>	<b>6.25</b>	
SPS	12.4	1.8
SASAJ	12.2	0.5
SASLP	12.55	
SEASP	20.6	1.8
<b>Total général</b>	<b>488.73</b>	<b>23.3</b>

**55 fonctions**, dont personnel infirmier, techniciens et techniciennes vue et ouïe, chauffeurs poids lourds, médecin dentiste, intervenant et intervenante en protection de l'enfance

**81.5%** de femmes  
**18.5%** d'hommes

**60%** des postes de cadres supérieurs occupés par des femmes

# Budgets & subventions

Office cantonal de l'enfance et de la jeunesse et ses partenaires

Année 2024 - Budget de fonctionnement (NC 31) / Subventions des partenaires (NC 36)

		Prestations directes aux bénéficiaires	Subventions aux institutions partenaires (23 subventionnés)
<b>Direction générale</b> (y compris : UAP, la cellule transports et le secteur camps scolaires, etc.)	2'758'202 CHF		
SSEJ	913'770 CHF		
SDS	718'000 CHF		
SPMi	977'157 CHF	36'795'585 CHF	
DCPDS	21'050 CHF		3'197'784 CHF
SPS	263'879 CHF	36'517'250 CHF	50'598'073 CHF
SASAJ	50'750 CHF		
SASLP	360'351 CHF		62'358'625 CHF
SEASP	89'250 CHF		
<b>Total général</b>	<b>6'152'409 CHF</b>	<b>73'312'835 CHF</b>	<b>116'154'482 CHF</b>

**23 Subventionnés, dont 17 avec contrats de prestations : 460'634'132 CHF (pour 4 ans)**

# Acronymes

SPMi	Service de protection des mineurs
SDS	Service dentaire scolaire
SSEJ	Service de santé de l'enfance et de la jeunesse
SASAJ	Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour
SASLP	Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement
SEASP	Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale
SPS	Service de la pédagogie spécialisée

# Subventionnés (avec contrat de prestation)

## Secteur camps et colonies

Association du Scoutisme Genevois (ASG)

Caritas-Jeunesse (CJ)

Centre Protestant de Vacances (CPV)

Ma Jeunesse Suisse Romande (MJSR)

Vacances Nouvelles (VN)

## Secteur soutien aux familles

Service Social international (SSI)

Ecole des Parents

022 Familles

## Secteur éducation et pédagogie spécialisées

Astural

Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ)

Agapé

L'ARC, une autre école

Ecole protestante d'altitude (EPA)

La Voie Lactée

SGIPA

Clair-Bois

Fondation Ensemble

# Merci de votre attention